

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 MAI 2024 **à 18H00**

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mai, le comité syndical convoqué le 7 mai 2024 s'est réuni au siège du SIVOM à Rieux, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur ESQUIROL Jean Marc.

PRÉSENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, Mme JEAN Sophie, M. DELCROIX Bernard, M. ESQUIROL Jean-Marc, M. BABY Jacques, M. NAYLIES Charles M. JOSSE Miguel, M. CHALDUC Jean, Mme VIDAL Marie-Françoise, M. CAZAUX Jean-Michel, M. LEFEBVRE Patrick, M. MASSIP Cyril, M. DEVIC Jean-Marc, M. CARON-JOURDA Yves, M. ALVADO Régis, M. SANTA-CRUZ Roger, Mme SEGALA Laetitia

ABSENTS, EXCUSES : M. MURCIA Christian, M. DEGA Gilbert, M. VOISIN Nicolas, Mme PORQUERAS Carole, Mme MASSE Magali (pouvoir donné à M. CAZAUX), M. CORNET Olivier, M. CAILLET Pierre, M. DEJEAN Michel, Mme VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir donné à Mme SEGALA), M. CHAGNE Patrick (pouvoir donné à M. CARON-JOURDA), M. PERSILLON Cyrille

Secrétaire : M. CHALDUC Jean

Le Président ouvre la séance en annonçant la démission de Monsieur MURCIA Christian de sa fonction de maire de Gensac et l'élection de Monsieur DELCROIX Bernard à la fonction de maire de Goutevernisse.

N° 1 Compte rendu du précédent comité syndical du 10.04.2024

Pas de remarque sur ce compte rendu.

Avis favorable à l'unanimité

N° 2 Propositions de refinancement du prêt Sfil

Le Président rappelle qu'il a entrepris des démarches pour renégocier le prêt contracté à la Sfil pour l'année 2025.

Actuellement le prêt est remboursé par une échéance annuelle, difficile à financer en début d'année. L'échéance 2024 n'étant toujours pas honorée.

Le Président présente les offres ci-dessous :

PROPOSITIONS DE REFINANCEMENT DU PRÊT N°MON261447EUR001 POUR 2025

Propositions du 29/02/2024

N°1	1 540 182,05 €
Indemnité	300 817,29 €
Montant du Prêt	1 840 999,34 €
avec indté	
Taux	3,26%
Durée	18 ans
Montant dû	2 440 955,52 €

N°2	1 540 182,05 €
Indemnité	55 000,00 €
Montant du Prêt	1 595 182,05 €
avec indté	
Taux	4,95%
Durée	18 ans
Montant dû	2 419 224,48 €

Propositions du 07/03/2024

N°1	1 540 182,05 €
Indemnité	200 000,00 €
Montant du Prêt	1 740 182,05 €
avec indté	
Taux	3,90%
Durée	15 ans
Montant dû	2 306 765,40 €

N°2	1 540 182,05 €
Indemnité	128 000,00 €
Montant du Prêt	1 668 182,05 €
avec indté	
Taux	4,50%
Durée	15 ans
Montant dû	2 303 076,60 €

COUT DU PRÊT ACTUEL **2 265 532,32 €**
SUR LA PERIODE
DU 01/01/2025 AU 01/01/2038

Les échéances seront trimestrielles, ce qui sera plus facile à honorer au niveau trésorerie. Après consultation de Trésorier, la proposition N°2 du 07/03/2024 semble la plus intéressante.

Le Président propose d'accepter cette dernière et précise que le refinancement sera accepté qu'après le paiement de l'échéance 2024.

Nous sommes toujours dans l'attente de la vente d'une des villas Brunis pour honorer l'échéance.

Avis favorable à l'unanimité

N° 3 Camping

Augmentation des cautions ménages / dégradations

Actuellement la caution déposée à l'arrivée pour les structures chalets, mobil-homes et lodge coco sweet sert à couvrir les dégradations éventuelles.

La gérante des structures avait évoqué lors de sa présentation, la problématique du manque de ménage minimum de certains vacanciers.

Ce qui entraîne un surplus de temps pour la remise à propre des structures.

Afin de pallier cette problématique, le Président propose d'augmenter les cautions des structures afin d'y inclure 60,00€ de caution ménage, soit :

- Chalets (4 à 7 personnes) => caution 300,00€
- Mobil-home (4 à 7 personnes) => caution 250,00€
- Lodge Coco sweet (4 personnes) => caution 200,00€

Avis favorable à l'unanimité

Vente de produits locaux, épicerie, première nécessité...

Afin de répondre à la demande et aux besoins des vacanciers, le Président propose d'inclure à la Régie des Recettes des Structures Touristiques du Plan d'Eau la vente de :

- Produits locaux ;
- Produits d'épicerie et de première nécessité ;
- Objets de promotion touristique.

Avis favorable à l'unanimité

Il présente la première sélection de gamme, elle sera ajustée en fonction de l'offre et la demande :

 Camping du Plan d'Eau route du plan d'eau 31310 Rieux-Volvestre 05 61 97 24 59 contact@camping-rieux.eu www.camping-rieux.eu		 Camping du Plan d'Eau route du plan d'eau 31310 Rieux-Volvestre 05 61 97 24 59 contact@camping-rieux.eu www.camping-rieux.eu	
Tarifs Produits Locaux 2024			
AUX SECRETS DES ABEILLES			
Miel Printemps 420g	10,00€	Rillettes pur canard 200g	7,00€
Miel Estival 420g	10,00€	Cassoulet pour 4 personnes 1600g	26,00€
Miel Acacia 420g	10,00€	Cassoulet pour 2 personnes 750g	16,00€
Miel Châtaignier 420g	10,00€	LES GOURMANDISES DU VOLVESTRE	
BRASSERIE LE MIRACLE		Lanière guimauve saveur caramel beurre salé 60g	2,50€
German Pils 33cl	3,50€	Lanière guimauve saveur framboise 60g	2,50€
Amber Ale 33cl	3,50€	Lanière guimauve saveur citron 60g	2,50€
Phoenix Immortalis 33cl	3,50€	Lanière guimauve saveur violette 60g	2,50€
Panacée 33cl	3,50€	Lanière guimauve saveur vanille 60g	2,50€
Humulus+ 33cl	3,50€	Lanière guimauve saveur barbe à papa 60g	2,50€
DOMAINE DE CADEILLAC		Nougat saveur violette	
Le Cadeillac 2022 rouge BIO	10,00€	Bonbons à la violette	
Le Off rosé 2022 BIO	9,00€	Fleur de violette cristallisée	
Le Off sec blanc BIO	10,00€	Pâte à tartiner 250g chocolat	7,50€
Le Bib BIO 3L rouge	16,00€	Pâte à tartiner 250g caramel beurre salé	6,50€
Le Bib BIO 5L rosé	25,00€	LES JARDINS DU VOLVESTRE	
LA FERME LOU PATI		Pot à Gaspacho	4,00€
Pâté à l'armagnac 200g	7,60€	Jus de pomme	3,50€
Pâté au pliment d'Espelette 200g	7,60€	Jus de pomme pétillant	3,00€

Tarifs Epicarlie 2024	
Liquide vaisselle 500ml	2,00€
Gel douche -- Shampoing 1 en 1	3,00€
Brosse à dents	1,00€
Dentifrice	1,00€
Conserve de sardines	1,00€
Conserve de maquereaux	2,00€
Café moulu	2,50€
Boîte de thé	1,50€
Boîte infusion verveine	2,00€
Pâtes 500g	1,50€
Petit paquet de chips	0,50€
Cacahouètes 200g	2,00€
Sucre en morceaux 1kg	2,50€
Sel et poivre	1,00€
Huile de tournesol	1,50€
Vinaigre	2,00€
Fau 50cl	0,50€
Moutarde	1,00€
Sirop grenadine 1L	1,00€
Sirop menthe 1L	1,00€

Les produits seront achetés à prix « professionnel » et revendu au prix du Producteur pour éviter d'être en concurrence avec ces derniers.

Convention de partenariat avec le Village Gaulois

Afin de finaliser les termes de la convention de partenariat avec le gérant du Village Gaulois et comme évoqué précédemment, le Président demande au Comité un accord de principe sur les termes suivant :

Le village gaulois offrira des billets d'entrée aux vacanciers du camping contre la mise à disposition gratuite d'emplacements de tente ou camping-car (hors place air de camping-car park) pour les employés saisonniers du site et éventuellement des coco-sweet moyennant cependant une contribution financière pour ces installations.

Les modalités, nombre de place, nombre d'emplacements, ... sont encore en réflexion.

Avis favorable à l'unanimité

Vente de deux mobil-homes

Le Président rappelle que lors du renouvellement du parc des mobil-homes, 2 avaient été conservés et servaient de rangement...

Ces derniers n'ayant plus d'utilité, le Président propose de les mettre à la vente. Il propose de contacter un revendeur de mobil-home de Lavelanet pour voir s'il est intéressé si aucune collectivité ne se positionne.

Avis favorable à l'unanimité

Pour finir le Président présente un travail effectué par une stagiaire en tourisme qui permet grâce à un QR code à scanner à l'arrivée d'accéder à tous les renseignements utiles du camping.



N° 4 Informations

Compétence « Médico-sociale »

Le Président informe qu'une réunion de travail est programmée jeudi 20 juin 2024 de 14h30 à 16h30 avec la CCV, le SIVOM et l'ATD ingénierie.

Restauration

Le Président ayant échangé avec Monsieur Lagarrigue, Directeur des Exploitations Scolarest sur le devenir du service Restauration, voici la réponse :

« Nous venons d'échanger avec ma hiérarchie et le service juridique sur votre projet de vente, location ou autres concernant la cuisine du SIVOM.

Pour étudier les possibilités, nous avons besoins des comptes d'exploitations des 3 dernières années.

Ces éléments nous permettront de connaître le niveau de charges actuels.

Ensuite, nous pourrons voir s'il est judicieux de passer par une vente, dont nous attendons la confirmation, d'une obligation de mise en concurrence, ou bien un marché de Délégation de Service Public dans lequel nous prendrions l'intégralité des charges. Cette deuxième option permettrait possiblement de garantir le remplissage de la cuisine, tandis qu'une acquisition ne garantit pas le maintien de l'activité, les communes reprenant la compétence restauration, et pouvant de fait, choisir un autre prestataire.

Quoi qu'il en soit, une fois ces éléments réceptionnés, nous pourrons avancer notre réflexion et le cadre juridique le plus approprié. »

Les Comptes Administratifs des 3 dernières années ont déjà été envoyés.

Les craintes exprimées dans la réponse ci-dessus devront faire l'objet d'un débat.

N° 5 Questions diverses

Relais de la flamme Olympique à Rieux Volvestre

Le Président rappelle que la commune de Rieux Volvestre accueille le relais de la flamme olympique vendredi 17 mai 2024 de 12h50 à 13h20.

Fin de séance à 19H00.

